



Pièces à fournir en cas de demande de débits de boissons

- Copie de votre carte d'identité en cours de validité
- Extrait KBis
- Attestation d'assurance Multirisque professionnelle
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire
- Extrait de Casier judiciaire – Bulletin n°3
- CERFA n° 11542*05

Le dossier complet est à déposer à la mairie de Poussan au service Pôle Affaires Générales.

A la suite de l'étude de votre dossier, un récépissé de déclaration signé par le Maire vous sera remis afin que vous puissiez exercer votre activité.

Le dossier complet est adressé au service de la préfecture.